

VAE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Public ciblé

- Tout public.

Prérequis

- Toute personne justifiant au minimum d'1 an d'exercice d'une activité en rapport direct avec le contenu du diplôme, titre ou certification visé(e). (Activité salariée ou non salariée, bénévolat, de volontariat ou relevant d'une période de formation en milieu professionnel)

Niveau de qualification concerné

Tous les diplômes, titre et certificats de qualification professionnelle du Ministère de l'Agriculture inscrits au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles)

Modalités d'inscription

- Prise de rendez-vous par mail :
▶ cfppa.antibes@educagri.fr

Modalité d'accès à l'accompagnement :

- Livret de recevabilité (DRAAF)
- Entretien de positionnement (CFPPA)
- Si validation du projet, début de l'accompagnement après validation du livret de recevabilité (+/- 2 mois)

Tarifs :

- 850€ (parcours complet 12h)
- 60€/h (adaptation de la durée d'accompagnement selon les besoins)

Financement :

Selon votre statut, possibilité de prise en charge par différents acteurs :

- État
- Région
- France Travail
- Employeur
- CPF (Compte Personnel Formation)

Matériel pédagogique

À votre charge :

- Outils informatiques, matériel d'écriture.

La V.A.E. permet d'obtenir un diplôme, titre ou certification en valorisant son parcours et ses expériences professionnelles.

L'OBJECTIF

L'accompagnement à la «Validation des Acquis de l'Expérience» vous permet d'obtenir la reconnaissance de vos compétences en accédant à une qualification officielle.

Pour cela vous réaliserez une explicitation de votre parcours professionnel et personnel à travers le dossier VAE.

Le parcours de VAE, vous permettra de :

- Obtenir un diplôme.
- Mettre en cohérence votre niveau de responsabilité avec votre certification. Valider une expérience pour vous. Faire reconnaître vos compétences.
- Obtenir un niveau de qualification permettant d'accéder à une formation d'un niveau supérieur ou de vous inscrire à un concours.
- Changer d'emploi.
- Évoluer professionnellement / Obtenir une augmentation ou une promotion professionnelle.
- Développer votre confiance en vous.

POURQUOI UN ACCOMPAGNEMENT VAE ?

Pour bénéficier d'un accompagnement individualisé et personnalisé par un.e accompagnateur.trice habilité.e dont l'expertise vous permettra de préparer les éléments de validation comme attendus par le Jury VAE.

VOIE D'ACCÈS À LA CERTIFICATION

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

LE CONTENU DE LA FORMATION

L'accompagnement VAE intervient après la recevabilité du dossier jusqu'à la date du jury, voire en cas de validation partielle, jusqu'au contrôle complémentaire.

Il est individualisé, réalisé en présentiel sur le site du CFPPA et/ou par téléphone. Il peut être réalisé en petits groupes dans le cadre d'une VAE collective.

- Aide méthodologique à l'explicitation de l'expérience.
- Préparation à l'entretien avec le jury ou la mise en situation professionnelle.
- Aide méthodologique à la formalisation du dossier.
- Assistance à l'orientation et à la recherche de formation complémentaire.



Dispositif d'évaluation : constitution d'un dossier de validation et entretien devant le jury VAE

PENDANT OU APRÈS UNE VAE

À la suite ou en parallèle de votre démarche VAE, vous pouvez accéder, selon votre statut, aux formations proposées par le CFPPA : Formations apprentissage, formations adultes longues, formations professionnelles courtes 100% Nature.

Venez découvrir nos supports pédagogique sur notre site internet



www.campusverdazur.fr



Site et formations accessibles aux personnes en situation de handicap

RESSOURCES

Les portails VAE vous permettent d'accéder facilement à toute l'information utile à votre démarche : étapes, formulaires, témoignages, financement, textes réglementaires...

Portails de LA VAE



<https://chlorofil.fr/vae>

www.vae.gouv.fr

Contactez-nous !

CAMPUS VERT D'AZUR
Service Formation Continue
88, Chemin des Maures - 06600 ANTIBES
Tél : 04 92 91 02 33
E-mail : cfppa.antibes@educagri.fr
Site web : www.campusverdazur.fr

